

Déclaration CDEN mardi 9 mars 2021

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN**

Les mesures de la carte scolaire présentée ce jour font consensus contre elles: elles sont inacceptables.

Carte scolaire du second degré :

Alors que notre fédération demande des postes afin de faire face à la crise sanitaire, le ministère nous annonce la suppression de 1800 Emplois Temps Plein dans le second degré pour plus de 40 000 élèves en plus.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 26 Emplois Temps Plein sont supprimés dans le secondaire pour une augmentation de 375 élèves. En réalité, c'est l'équivalent de 36 ETP qui vont être détruits.

A la rentrée 2021, de nombreuses classes de collège accueilleront 28, 29, 30, 31 ou 32 élèves. Dans le même temps, les DHG stagnent ou baissent et les HSA explosent.

Alors que, selon le ministère, les professeurs certifiés et contractuels à temps plein font plus de 43 heures de travail par semaine et 39 heures pour les agrégés, le ministre impose aux personnels de travailler plus.

Alors que les personnels sont épuisés par leurs conditions de travail sous Covid, pour les remercier, on va imposer plus d'heures supplémentaires à ceux qui restent dans les établissements tandis que de nombreux enseignants vont perdre leur poste ou seront en poste partagé. C'est inacceptable ! Le ministère, par cette politique du moindre coût, refuse d'augmenter le point d'indice et met en concurrence les disciplines et les personnels. Cela exacerbe les tensions et précarise plus encore l'école publique

Par ailleurs, depuis un an, FO déplore que les missions des personnels soient bafouées. Les Assistants d'Education précaires, sous-payés, en nombre insuffisant sont devenus des agents d'entretien et de police sanitaire. Quant aux enseignants d'EPS, ils ont le choix entre l'enseignement du sport à des élèves assis dans une salle ou devenir des animateurs de pleine nature confrontés à toutes les intempéries ! On peut faire cours à 30 élèves dans une salle de 30 m², mais on ne peut utiliser un vaste gymnase pour 30 élèves.

Au final, la crise sanitaire aura permis de déstructurer les statuts des personnels et de désorganiser l'école. La norme dans le 2nd degré est d'entasser les élèves à plus de 30 par classes dans les collèges, plus de 35 dans les lycées ! Le droit à l'instruction n'existe plus en fermant les universités, les enseignants n'enseignent plus. Les fonctionnements des lycées partout différents créent des inégalités de traitement accélérant ainsi la déclassification des diplômes avec, en ligne de mire la destruction du baccalauréat.

C'est un bilan calamiteux pour le second degré. Si l'objectif comptable est atteint : 212 millions d'économie en 2020 pour le ministère de l'Education Nationale, c'est à quel prix pour les élèves et les personnels. Quelles seront les conséquences pour un pays qui sacrifie l'instruction et l'avenir de sa jeunesse ?

Carte scolaire du premier degré :

Le gouvernement fait du premier degré une de ses priorités qu'il décline selon 5 axes :

- Dédoublage des classes de GS en éducation prioritaire
- Poursuite du plafonnement à 24 élèves par classe en CP et en CE1 hors éducation prioritaire
- Augmentation des décharges des directeurs d'école (1 à 3 classes, 9 classes et 13 classes)
- Poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour l'autisme
- Aucune fermeture d'école rurale sans accord du maire.

Le constat de la carte scolaire pour notre département dément de façon implacable cette priorité affichée. Le retrait de 13 postes, le financement des mesures annoncées ont comme conséquences la fermeture de 63 classes dans les Pyrénées Atlantiques. C'est inacceptable.

Parce que la spécificité des communes rurales doit être prise en compte, le gouvernement doit tenir ses engagements et ne fermer aucune classe. Aussi, pour éviter les 39 fermetures qui frappent les écoles rurales **il faudrait 36,5 postes supplémentaires**.

Parce que l'amélioration des conditions de travail des directeurs passent par le respect de leur mission et par l'amélioration de la décharge de direction de toutes les écoles, il faut des postes.

Les écoles et la direction n'ont pas besoin du poste de référent directeur créé pour cette carte scolaire, ni d'une loi Rilhac, ni des propositions du Grenelle dont nous demandons l'abandon immédiat.

Les écoles publiques ont besoin de postes pourvu par des personnels à hauteur des besoins. Les mesures de carte scolaire présentées ce jour laissent éclater l'imposture de la soi-disant augmentation du temps de décharge des directeurs :

Seulement 14 écoles de plus de 4 classes bénéficieront d'une augmentation de la décharge au titre des mesures gouvernementales. Parmi elles, 3 seulement auront un jour supplémentaire de décharge par semaine. Pas d'amélioration de la décharge de direction pour 93% des écoles de plus de 4 classes, bien au contraire, pour 10 écoles il y aura une baisse de la décharge de direction à la rentrée 2021 par le jeu des fermetures de classe et les effets de seuil.

Les directeurs des petites écoles de moins de trois classes sont asphyxiés par la direction. Les quelques jours de décharges prévus pour l'année sont régulièrement annulés au dernier moment par manque de remplaçants. Pour eux, en lieu et place d'une décharge hebdomadaire, il n'est prévu que 2 jours de décharge supplémentaire dans l'année ! Cette augmentation indigente, sans assurance de pouvoir en bénéficier compte-tenu de l'état des moyens de remplacements est scandaleuse.

Alors qu'une vraie amélioration des conditions de décharge des directeurs nécessiterait 1 jour de plus par semaine pour chaque directeur, soit 125 ETP dans notre département, la carte scolaire présentée ce jour ne peut y consacrer que 8 ETP.

Depuis un an, la situation de la direction s'est encore aggravée. Les écoles subissent un rythme effréné d'injonctions, d'ordres de mise en œuvre de protocoles. Elles sont devenues les annexes de l'ARS et découvrent leur feuille de route sur BFM. Quotidiennement, dans des écoles surchargées, il faut mettre en place des organisations aberrantes et usantes en vue de pratiquer le non brassage. Pourtant, dans le même temps, les nombreuses absences non remplacées impliquent un brassage scandaleux qui entasse les élèves dans une salle de classe au mépris de la santé des personnels et des élèves. Sous prétexte de crise COVID, les directeurs corvéables à

merci sont considérés comme des machines à gérer des ordres incohérents. Week-end, jours fériés, en vacances ou malades, ils sont sommés de rester connectés pour assurer la gestion de la crise sanitaire.

La FNEC-FP-FO rappelle que les directeurs sont des professeurs des écoles. Nous demandons réparation des abus subis notamment dans le droit à la déconnexion avec compensation des astreintes imposées. Nous rappelons que la gestion de la pandémie rentre dans le cadre du Plan Municipal de Sauvegarde, ce n'est pas une responsabilité du directeur.

Parce que tous les remplacements doivent être assurés, il faut des postes.

9 postes de remplaçants supplémentaires sont prévus à la rentrée prochaine dont 4 pour les petites écoles. Cette avancée reste insuffisante car ils ne parviennent même pas à couvrir les besoins de décharge des petites écoles.

La situation du remplacement est actuellement critique dans notre département et nécessite en urgence des recrutements dans chaque circonscription.

Chaque remplacement non effectué est une entrave au droit d'apprendre tandis que les conditions de surveillance et de sécurité sanitaire sont régulièrement remises en cause dans les écoles constituant un risque de danger grave. La FNEC-FP-FO 64 pose une alerte et demande un recrutement immédiat. De nombreux enseignants sont disponibles attendant de pouvoir entrer dans le département, il y a urgence, il faut faire des intégrations.

Parce que chaque jour les écoles constatent les conséquences sur les élèves de la crise économique, sanitaire et sociale, il faut des postes spécialisés. Alors que la difficulté scolaire augmente, les moyens manquent. La carte scolaire 2021 n'apporte aucun moyen supplémentaire, au contraire, elle en retire.

- Fermeture de 4.5 postes des plus de maîtres que de classe.
- Pas de création de postes d'enseignants spécialisés dont le rôle est fondamental en matière de prévention et de prise en charge des difficultés.
- Pas de création de postes pour la scolarisation des élèves allophones alors que tous les primo arrivants doivent obligatoirement bénéficier d'un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré.

Pour finir la déclaration, dans un contexte de carte scolaire où les besoins de l'enseignement ne sont pas pris en compte, alors que la crise sanitaire est prétexte à passer en force des contre réformes néfastes pour les droits des personnels et le service public national de l'enseignement, la FNEC-FP-FO a déposé un préavis de grève sur toute la période afin de faire valoir les revendications :

- Les créations nécessaires de postes pour toutes les catégories de personnels afin de faire face à la crise sanitaire et un plan de titularisation des personnels contractuels
- Le dégel du point d'indice et la revalorisation indiciaire significative des traitements et pensions pour tous, notamment les personnels les plus précaires (AED, AESH, contractuels)
- Une protection sanitaire efficace et le respect par l'employeur des dispositions règlementaires de protection des personnels
- Le retour à un bac national, avec des épreuves anonymes, terminales et nationales



Fédération **N**ationale **E**nseignement **C**ulture - **F**ormation **P**rofessionnelle

Force **O**uvrière **64**

- Un vrai statut pour les AESH, l'abandon des PIAL
- L'abandon de la territorialisation et de la municipalisation de l'Ecole
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui menace leurs statuts

Merci pour votre écoute

Pour la FNEC-FP-FO 64

Olivia Queysselier